



Communiqué de presse

Suresnes, le 16 mars 2023, 18h00

Bel

La Cour de cassation confirme la décision de la Cour d'appel de Paris et donne raison à Unibel et Bel dans le cadre du différend, les opposant à la société BBDE SAS, relatif à l'offre publique de retrait d'Unibel sur Bel suivie d'un retrait obligatoire

Dans la droite ligne de la décision de la Cour d'appel de Paris du 12 mai 2022 rejetant le recours de la société BBDE, la Cour de cassation confirme en tout point la position de la Cour d'appel par son arrêt en date du 15 mars 2023.

Il est rappelé que la société BBDE avait formé un recours devant la Cour d'appel de Paris à l'encontre de la décision de l'Autorité des marchés financiers déclarant conforme l'offre publique de retrait initiée par Unibel sur Bel. Ce recours de la société BBDE n'ayant pas été assorti d'une demande de sursis à exécution, le retrait obligatoire a été mis en œuvre le 25 janvier 2022.

A propos de Bel

Bel est un acteur majeur de l'alimentation à travers des portions de bien manger laitières, fruitières ou végétales, et l'un des leaders mondiaux du secteur des fromages de marque. Son portefeuille de produits différenciés et d'envergure internationale tels que La Vache qui rit®, Kiri®, Babybel®, Boursin®, Nurishh®, Pom'Potes® ou GoGo squeeZ®, ainsi qu'une trentaine d'autres marques locales, lui ont permis de réaliser en 2022 un chiffre d'affaires de 3,6 milliards d'euros.

10 800 collaborateurs répartis dans près d'une soixantaine de filiales dans le monde contribuent à déployer la mission du Groupe : offrir une alimentation plus saine et responsable pour tous. Ses produits sont élaborés dans 29 sites de production et distribués dans plus de 120 pays.

www.groupe-bel.com

Contacts presse

Havas Paris – Mael Evin
mael.evin@havas.com - 06.44.12.14.91

Havas Paris – Louis Tilquin
louis.tilquin@havas.com - 06.02.15.67.69